



**Distribution des « starterkits »
et évolution de la grippe A/H1N1 en Belgique**

A partir d'aujourd'hui, les communes peuvent retirer les « starterkits » destinés aux médecins généralistes auprès de leur province.

Le but de cette opération est de faciliter le travail du médecin ayant une patientèle privée et effectuant des visites à domicile, en lui fournissant un kit de base contenant des traitements antiviraux et des masques de protection chirurgicaux à destination des patients grippés. Ces boîtes de démarrage ont été préparées par le Commissariat interministériel Influenza avec l'aide de la Croix-Rouge. Les médecins concernés pourront très prochainement se rendre au point désigné par leur commune pour recevoir un colis gratuitement. Dès leur stock épuisé, ils pourront se réapprovisionner auprès d'une officine pharmaceutique de la commune où ils exercent.

La procédure de distribution devait logiquement évoluer, suite aux rentrées économique et scolaire. Celles-ci laissent en effet penser qu'une augmentation du nombre de cas de grippe pandémique pourrait survenir, sans oublier que la grippe saisonnière va également démarrer.

Pour rappel, les traitements antiviraux sont délivrés gratuitement, uniquement par le médecin, aux personnes qui le nécessitent et qui appartiennent à l'un des groupes à risque suivants :

- des patients avec une maladie chronique du système respiratoire en ce inclus, les patients, ayant reçu une prescription de médicaments pour l'asthme endéans les 3 ans
- des patients avec une pathologie cardiaque chronique
- des patients avec une insuffisance rénale ou hépatique modérée à sévère
- des patients immunodéprimés dus à une maladie ou à un traitement
- des patients diabétiques
- des femmes enceintes
- des personnes de plus de 65 ans
- des enfants de moins de 5 ans
- des patients hospitalisés pour un tableau clinique grave sous réserve du délai de 48 heures.

Les masques seront distribués à l'appréciation du médecin et uniquement aux personnes malades, afin d'éviter qu'elles ne contaminent leur entourage.

Le Commissariat interministériel Influenza tient encore à rappeler aux personnes ressentant des symptômes grippaux de s'isoler à la maison et d'appeler leur médecin

traitant. Il ne sert à rien de courir à l'hôpital, au contraire : de cette manière, les personnes malades risquent de contaminer les autres patients.

L'estimation du nombre de cas de grippe A/H1N1 effectuée dans notre pays pour la semaine 35 ne démontre pas une augmentation significative dans notre pays en comparaison avec les chiffres de la semaine dernière. Sur un total de 8395 consultations de patients se présentant avec un état grippal chez leur médecin, l'extrapolation a livré 638 nouveaux cas de grippe A/H1N1 pour la semaine passée.

Ce résultat n'indique pas encore non plus une forte circulation du virus. Les échantillons réalisés par les hôpitaux confirment cette tendance et la mortalité est normale pour cette période de l'année.

Depuis le déclenchement de la pandémie A/H1N1 fin avril, 5269 personnes ont été contaminées dans notre pays. Une personne est décédée des complications de la grippe.

Le graphique ci-dessous décrit l'évolution du nombre de syndromes grippaux par 100.000 habitants.

